

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018**

Délibération
n° 2018.12.444

**Réhabilitation du parc
public hors ORU -
Participation à l'OPH
de l'Angoumois pour
la réhabilitation de 59
logements locatifs «
Tour René Pajot » sur
la commune
d'Angoulême :
Avenant n°1**

LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 novembre 2018**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, Patrick BOURGOIN à Danielle CHAUVET, José BOUTTEMY à Isabelle LAGRANGE, Jean-Claude COURARI à Gilbert CAMPO, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Joël GUITTON à François ELIE, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU, Marie-Hélène PIERRE à Bernard DEVAUTOUR, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER

Excusé(s) :

Jean-Marc CHOISY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2018

**DELIBERATION
N° 2018.12.444**

HABITAT - PLH

Rapporteur : Monsieur ANDRIEUX

REHABILITATION DU PARC PUBLIC HORS ORU - PARTICIPATION A L'OPH DE L'ANGOUMOIS POUR LA REHABILITATION DE 59 LOGEMENTS LOCATIFS « TOUR RENE PAJOT » SUR LA COMMUNE D'ANGOULEME : AVENANT N°1

Dans le cadre de l'intervention de GrandAngoulême en faveur de la requalification du parc public hors Opération de Renouvellement Urbain, le conseil communautaire par délibération n°327 du 15 octobre 2015, a approuvé le versement d'une participation de 210 000 € à l'OPH de l'Angoumois pour la réhabilitation de 60 logements locatifs publics, opération « Tour René Pajot » à Angoulême.

Considérant d'une part, que la réhabilitation ne concernera que 59 logements et non 60 tel qu'initialement prévu dans la convention du 1^{er} décembre 2015,

Considérant qu'en application du règlement de participation financière, l'aide plafonnée à 3 500 € par logement est ramenée de 210 000 € à 206 500 €,

Considérant d'autre part, que compte tenu de l'avancement de l'opération, il convient de proroger la convention initiale de 24 mois,

Vu l'avis favorable de la commission Proximité, Equilibre et identité Territoriale du 5 décembre 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention entre GrandAngoulême et l'OPH de l'Angoumois pour la participation à la réhabilitation de logements locatifs publics – opération « Tour René Pajot » à Angoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer l'avenant n°1 à la convention initiale.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

20 décembre 2018

Affiché le :

24 décembre 2018



**AVENANT N°1
ENTRE GRANDANGOULÊME ET L'OPH DE L'ANGOUMOIS
POUR LA PARTICIPATION A LA REHABILITATION DE 59 LOGEMENTS LOCATIFS
PUBLICS – OPERATION « TOUR RENE PAJOT »
A ANGOULEME**

VU la délibération n°86 du 20 février 2014 adoptant le projet de PLH 2014-2020 de GrandAngoulême,

VU la délibération n° 165 du 2 avril 2015 approuvant les règles de participation financière de GrandAngoulême dans le cadre du Programme Local de l'Habitat,

VU la délibération n° 327 en date du 15 octobre 2015 approuvant la participation à l'OPH de l'Angoumois pour la réhabilitation de 60 logements locatifs publics – Opération « Tour René Pajot » sur la commune d'Angoulême,

VU la délibération du n° **XXX** du 11 décembre 2018 approuvant la prorogation de la convention et l'actualisation du nombre de logements à réhabiliter.

Entre

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, domiciliée 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME cedex et représentée par son Président,

Et

L'OPH de l'Angoumois, représenté par son Directeur Général,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême participe à la requalification de logements locatifs publics sur le territoire communautaire.

L'OPH de l'Angoumois réalise une opération de réhabilitation de 59 logements locatifs publics sur la commune d'Angoulême – Opération « Tour René Pajot ».

La délibération du 15 octobre 2015 approuvant la participation de GrandAngoulême à l'OPH de l'Angoumois pour cette opération porte sur la réhabilitation de 60 logements. Or, la réhabilitation ne portera in fine que sur 59 logements. Le montant de l'aide doit donc être modifié.

D'autre part, compte tenu de l'avancement de l'opération, les travaux de réhabilitation se poursuivront au-delà de la durée de la convention qui arrive à échéance en décembre 2018. Celle-ci doit donc être prorogée.

Article 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet, d'une part, de proroger la durée de la convention de 24 mois et d'autre part, de modifier le nombre de logements concernés par la réhabilitation.

L'Article 2 est modifié comme suit :

Article 2 – CONCOURS FINANCIER DE GRANDANGOULEME

En application du règlement de GrandAngoulême pour la réhabilitation de logements locatifs publics (délibération n° 165 du 2 avril 2015), la subvention de GrandAngoulême pour ces travaux sera de 30% du montant HT des travaux, la subvention étant plafonnée à 3 500 € par logement.

Le montant total de la participation de GrandAngoulême à l'OPH de l'Angoumois pour la réhabilitation de 59 logements – opération « Tour René Pajot » à Angoulême est donc ramené à 206 500 €.

L'Article 6 est modifié comme suit :

Article 6 – DELAIS DE REALISATION ET DE VALIDITÉ DE L'AIDE

Le délai de validité de l'aide est de 24 mois à compter de la date de la signature du présent avenant.

Fait à Angoulême, le
en deux exemplaires originaux,

Pour GrandAngoulême, Le Vice-président,	Pour l'OPH de l'Angoumois, Le Directeur Général,
--	---